

**SAINT BRIEUC AGGLOMERATION**

**CONSEIL D'AGGLOMERATION**

Séance du jeudi 5 novembre 2009

**Délibération DB 183- 2009**

L'an deux mille neuf, le cinq novembre à dix-huit heures cinquante, les membres du Conseil d'Agglomération, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, sous la présidence du Président Monsieur Michel LESAGE.

Le Secrétaire de séance est Madame Christine ORAIN.

**MEMBRES PRESENTS**

HILLION	Y. DORE, D. LE MEUR, A. REDOT, S. HAMON
LA MEAUGON	A. BOTHOREL
LANGUEUX	M. LESAGE, J. AUDRAIN, J. BELLEC, S. GUIGNARD
PLEDRAN	M. RAOULT, JC. ROUILLE, M. LOPIN, S. BRIEND
PLERIN	R. PEDRON, P. FAISANT, JL. COLAS, G. LE ROUX, J. KERHARDY
PLOUFRAGAN	R. MOULIN, A. QUELEN, C. ORAIN, F. LE MENEC, P. DUVAL
PORDIC	G. GASPAILLARD, M. NOULLEZ, Y. BRIAND, M. CHEVE
SAINT-BRIEUC	B. JONCOUR, Y. MAYEUX, MC. DIOURON, B. BLEVIN, P. DELOURME, G. BLEGEAN, J. LE GAGNE, JJ. FUAN, E. SEITE, E. BOT, B. LE RUN, B. LE GONIDEC, G. ROBERT, N. LEBRETON, JG. LE BERE, M. BOIVIN, M. HUBERT
SAINT-DONAN	L. KERBOEUF, L. BIDAULT
SAINT-JULIEN	C. BLANCHARD, J. LE BORGNE
TREGUEUX	J. BASSET, MA. JAFFRELOT, A. JOUAN, D. JEGOU
TREMELOIR	J. LE POTTIER
TREMUSON	G. LE GALL, M. HAMEURY
YFFINIAC	M. HINAULT, JY. LANOE, V. LAUTREDOU, M. BALLAY

**MEMBRES EXCUSES**

HILLION	JF. PHILIPPE
PLERIN	R. KERDRAON
PORDIC	F. LOSACH
PLOUFRAGAN	A. MAHE
SAINT BRIEUC	O. RAULT, A. CROCHET, P. BOURQUARD
TREMELOIR	D. CHARLES

**MEMBRES ABSENTS**

LA MEAUGON	A. PORTANGUEN
PLERIN	P. QUEMERE
SAINT BRIEUC	Y. DREVES

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de présents : 59

Nombre de votants : 65

## SAINT-BRIEUC AGGLOMERATION

### CONSEIL D'AGGLOMERATION

Séance du jeudi 05 novembre 2009

\*\*\*\*\*

Délibération DB 183-2009

\*\*\*\*\*

Rapporteur : Monsieur Joseph LE POTTIER

Axe 3 : Un territoire innovant et entreprenant

Objectif 5 : Renforcer l'attractivité économique de l'agglomération et soutenir la création et le développement des entreprises

**Objet : Parc d'Activités des Châtelets - Extension au secteur du Vau Ballier - Adoption de la convention d'occupation du domaine public et de la convention de mandat proposées par le Conseil Général dans le cadre de la construction d'un giratoire sur la RD 10**

### EXPOSE DES MOTIFS

Dans le cadre de sa compétence de développement économique et de la gestion des parcs d'activités, Saint-Brieuc Agglomération a décidé l'extension du parc d'activités des Châtelets au secteur du Vau Ballier sur une surface d'environ 11,5 ha sur des terrains situés en bordure de la RD700 et desservis par la Route Départementale n°10 via la construction d'un giratoire.

Les travaux d'aménagement du site relève de Saint Brieuc Agglomération, la maîtrise d'œuvre de ces travaux étant assurée par le groupement de bureaux d'études SOGREA / Paysages de l'Ouest.

Considérant que ces travaux de construction de ce giratoire occasionnent des travaux sur le domaine départemental, il est proposé d'adopter les 2 conventions suivantes :

\* une première convention d'occupation du domaine public départemental qui a pour objet de définir les conditions dans lesquelles sont aménagées et entretenues le futur carrefour giratoire à l'intersection de la Route Départementale N°10 (reliant St Julien à la Crois Denis) la voie d'accès à la future extension du Parc d'Activités Economiques des Châtelets au secteur du Vau Ballier et la voie se raccordant au PAE des Châtelets existant (rue du Boisillon au niveau de Bretagne Atelier et de la société SFB) ;

\* une seconde convention de mandat sur le même carrefour giratoire, portant sur l'engagement de Saint Briec Agglomération à réaliser pour le compte du Conseil Général, la couche de roulement de ce giratoire en béton bitumeux. Le coût de ces travaux est estimé à 42 194 € TTC, dont le Département assurera le remboursement intégral à Saint Briec Agglomération de la façon suivante

- 60% sur présentation par Saint Briec Agglomération de la notification du marché comprenant ces travaux et payable dans le cadre du budget départemental 2010.
- 40% correspondant au solde après ajustement au coût réel des travaux payable sur le budget Départemental 2011.

Il vous est proposé, si ces dispositions recueillent votre agrément, de bien vouloir adopter la délibération suivante.

### **DELIBERATION**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis favorable de la Commission Développement Economique et Tourisme en date du 22 Octobre 2009 ;

Le Bureau saisi en date du 22 octobre 2009

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

**LE CONSEIL D'AGGLOMERATION**

Par :

Présents : 59	Pouvoirs : 6	Total : 65	Exprimés : 65
Voix Pour : 65	Voix Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

**DECIDE** d'autoriser le Président de Saint-Brieuc Agglomération à signer les conventions d'occupation du domaine public et de mandat proposées par le Conseil Général des Côtes d'Armor dans le cadre de la réalisation du giratoire sur le RD 10 pour accéder au Parc d'Activités des Châtelets - secteur du Vau Ballier.


Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le

**16 NOV. 2009**

Et de l'affichage effectué le  
Pour le Président et par délégation  
Le Directeur Général des Services  
Jean-Paul HUBY

**16 NOV. 2009**

**P/o le Président,  
Et par délégation,  
La 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente,**



**Armelle BOTHOREL**

